

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES,
DE LA FAUNE ET DES PARCS

Inventaire d'espèces floristiques en situation précaire au Québec

Aide-mémoire

Coordination et rédaction

Cette publication a été réalisée par la Direction de la protection des espèces et des milieux naturels (DPEMN) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

Renseignements

Téléphone : 418 521-3830
1 800 561-1616 (sans frais)

Formulaire : www.environnement.gouv.qc.ca/formulaires/renseignements.asp

Internet : www.environnement.gouv.qc.ca

Pour toute question relative à ce guide, contacter la DPEMN au LEMV-flore@environnement.gouv.qc.ca.

Pour obtenir un exemplaire du document :

Visitez notre site Web : www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-designees-susceptibles/especes-floristiques-menacees-vulnerables.htm

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2022

Table des matières

Introduction	1
Les espèces en situation précaire au Québec	1
La Loi sur les espèces menacées ou vulnérables	2
La documentation pertinente	3
Les plantes vasculaires	3
Les plantes invasculaires	4
Le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec	4
Les étapes préalables à la réalisation de l'inventaire	4
L'inventaire des espèces floristiques en situation précaire	6
Une approche particulière	6
La période propice à l'observation et la phénologie	6
Une couverture exhaustive de l'habitat potentiel (inventaire ciblé)	7
Une expertise nécessaire	7
Les données à consigner et les précautions à prendre en cas de diffusion	7
Signaler une espèce en situation précaire au CDPNQ	9

Introduction

La flore indigène du Québec compte environ 2 000 espèces, sous-espèces ou variétés de plantes vasculaires (CDPNQ, 2022). Si l'on considère les bryophytes, ce nombre atteint près de 2 800 espèces. Bien que la plupart des espèces floristiques soient suffisamment fréquentes ou abondantes pour se maintenir à long terme, une certaine proportion d'entre elles ont vu leurs populations diminuer au point où leur pérennité au Québec pourrait être compromise. Ces espèces constituent les plantes en situation précaire.

Dans la foulée des engagements pris par le gouvernement du Québec en matière de biodiversité, la société québécoise s'emploie à protéger ces éléments parmi les plus fragiles et, dans certains cas, les plus rares du patrimoine naturel québécois. Un des outils mis en place pour atteindre cet objectif est l'adoption, en 1989, de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables. La réalisation d'inventaires, souvent requise pour juger de l'acceptabilité environnementale de différents projets, est un des moyens permettant de porter une attention particulière à ces espèces et sert de surcroît à l'acquisition et à l'actualisation de données qui aideront grandement à la gestion et à la protection des plantes en situation précaire au Québec. Ce guide vise ainsi à présenter les principaux éléments à considérer lors de la réalisation d'inventaires ciblant spécifiquement ces espèces.

Les espèces en situation précaire au Québec

L'expression générale « espèces en situation précaire » regroupe principalement les espèces légalement désignées menacées ou vulnérables et les espèces susceptibles d'être ainsi désignées. Les définitions de ces différentes catégories, auxquelles réfère la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (LEMV, chapitre E12.01), sont présentées dans la [Politique québécoise sur les espèces menacées ou vulnérables](#).

M **Espèce menacée** : Espèce officiellement désignée comme menacée au Québec et inscrite dans le [Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats](#) (RLRQ, chapitre E-12.01, r. 3).

Toute espèce dont la disparition est appréhendée. Les espèces de cette catégorie sont dans une situation extrêmement précaire. La taille de leurs populations ou leur aire de répartition, ou les deux à la fois, sont restreintes ou ont grandement diminué; les données indiquent que la situation s'aggravera de façon irrémédiable, si rien n'est entrepris pour contrer cette précarité. En d'autres termes, si la situation observée se maintient, l'on prévoit la disparition à plus ou moins brève échéance de ces espèces. Parmi les facteurs responsables, il y a notamment la perte ou la dégradation de l'habitat, l'exploitation de l'espèce, l'exposition aux polluants, la prédation, le parasitisme, les épidémies, les maladies, la compétition interspécifique ou encore les changements climatiques. Parmi les espèces qui peuvent faire partie de la catégorie des espèces menacées, mentionnons, à titre d'exemple :

- Une espèce dont la population est en déclin majeur;
- Une espèce dont la répartition au Québec est restreinte (périphérique, disjointe, sporadique, endémique), dont les habitats subissent des pressions, des modifications ou des dégradations réduisant fortement les probabilités de survie, ou encore dont les paramètres de population (nombre d'individus reproducteurs, taux de survie des jeunes individus, etc.) ont atteint un niveau critique.

V **Espèce vulnérable** : Espèce officiellement désignée comme vulnérable au Québec et inscrite dans le Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats (RLRQ, chapitre E-12.01, r. 3).

Toute espèce dont la survie est précaire même si la disparition n'est pas appréhendée. Cette catégorie comprend les espèces dont la survie à moyen et long terme n'est pas assurée. Une évolution régressive de leur population ou la dégradation de leurs habitats risque de se produire si aucune action n'est réalisée pour assurer la survie de l'espèce. Parmi les espèces qui peuvent faire partie de la catégorie des espèces vulnérables, mentionnons à titre d'exemple :

- Une espèce dont la dégradation de l'habitat, la surexploitation ou toute autre cause entraînent une régression de l'aire de répartition ou un déclin soutenu de l'effectif, sans toutefois que le niveau des populations ait atteint un seuil critique;
- Une espèce dont la répartition au Québec est tellement restreinte que toute dégradation ou perte d'habitat risque de compromettre sa survie à moyen ou long terme;
- Une espèce dont la répartition au Québec est restreinte, et qui est particulièrement sensible aux modifications ou variations de la qualité du milieu.

Vr **Espèce vulnérable « à la récolte »** : Espèce officiellement désignée comme vulnérable au Québec et inscrite à l'article 5 du Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats (RLRQ, chapitre E-12.01, r. 3).

Espèce dont les populations subissent des pressions de récolte à des fins commerciales. Les interdictions se limitent au commerce de spécimens prélevés dans des populations naturelles ou à la récolte au sein de celles-ci.

Relativement abondantes au Québec, ces neuf espèces floristiques vulnérables ne sont pas suivies au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). Même si leur présence peut être indicatrice de la richesse floristique d'un milieu forestier, elles n'ont pas à être considérées comme des espèces nécessitant un inventaire particulier.

S **Espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable** : Espèce apparaissant sur la liste des espèces floristiques susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables déterminée par arrêté ministériel.

Espèce qui requiert une attention particulière. Un suivi de ses populations est réalisé pour les documenter adéquatement. L'information recueillie pourrait conduire à une désignation légale (menacée ou vulnérable) ou encore à son retrait de la liste des espèces susceptibles d'être désignées. Bien que non protégées explicitement par la Loi, ces espèces doivent être prises en compte dans les évaluations environnementales ainsi que dans diverses initiatives de protection et activités de gestion.

Pour le moment, aucune espèce de plante « vasculaire » n'est désignée menacée ou vulnérable. Il existe toutefois une [liste des bryophytes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables](#). Il est recommandé de tenir compte de ces espèces lors d'une caractérisation ou d'un inventaire, principalement lorsque des occurrences documentées sont disponibles pour un site.

La Loi sur les espèces menacées ou vulnérables

En adoptant la [Loi sur les espèces menacées ou vulnérables](#) (LEMV), en 1989, le Québec s'est engagé à sauvegarder l'ensemble des espèces vivant sur son territoire en attribuant, entre autres, un statut de **protection** aux espèces désignées « **menacées** » ou « **vulnérables** ». Un **régime d'interdiction stricte s'applique aux espèces floristiques désignées en vertu de cette loi sur le territoire québécois, peu importe la tenure des terres.**

16. Nul ne peut, à l'égard d'une espèce floristique menacée ou vulnérable, posséder hors de son milieu naturel, récolter, exploiter, mutiler, détruire, acquérir, céder, offrir de céder ou manipuler génétiquement tout spécimen de cette espèce ou l'une de ses parties, y compris celle provenant de la reproduction.

Pour en savoir davantage sur le régime de protection des espèces désignées, visitez la page [Espèces floristiques menacées ou vulnérables](#), sur le site Web du Ministère.

La documentation pertinente

Plusieurs documents disponibles permettent de connaître, de reconnaître et d'identifier les espèces en situation précaire au Québec. Ils permettent également de mieux se renseigner sur les notions de précarité des espèces et de contextualiser la problématique québécoise de conservation des espèces. Les pages Web du Ministère présentent les listes à jour des [espèces désignées ou susceptibles de l'être](#). Elles fournissent des fiches sur les espèces désignées et plusieurs autres documents pertinents.

Les plantes vasculaires

Un premier portrait des plantes menacées ou vulnérables du Québec a été publié en 1992. La plus récente mise à jour, [Les plantes vasculaires en situation précaire au Québec](#), date de 2016. Dans ce document, outre les caractéristiques propres aux différentes catégories d'espèces en situation précaire considérées, sont présentés : la méthodologie utilisée, le processus menant à une désignation légale, des fiches descriptives pour chacune des 409 espèces suivies au CDPNQ à ce moment ainsi que diverses statistiques thématiques, dont la répartition de la richesse et de la diversité de la flore vasculaire.



Le guide d'identification *Plantes rares du Québec méridional* (2009) vise à faciliter l'identification des plantes rares du Québec méridional au moyen de photos, de courtes descriptions et de cartes de répartition. Deux cent soixante-dix-sept (277) espèces y sont présentées. Il est possible de se procurer ce guide sur le site Web des [Publications du Québec](#).



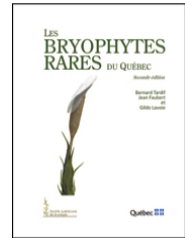
Cinq guides de reconnaissance des habitats forestiers des plantes menacées ou vulnérables ont été produits pour certaines régions administratives du Québec. Ceux-ci permettent d'identifier, sur la base de cartes écoforestières, les principales caractéristiques des habitats abritant des espèces en situation précaire, et présentent les espèces associées à ces habitats au moyen de fiches descriptives.

- [Régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec](#) (2014)
- [Régions de l'Outaouais, des Laurentides et de Lanaudière](#) (2012)
- [Régions de la Capitale-Nationale, du Centre-du-Québec, de la Chaudière-Appalaches et de la Mauricie](#) (2008)
- [Régions de la Côte-Nord et du Saguenay-Lac-Saint-Jean](#) (2009)
- [Régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie](#) (2007)



Les plantes vasculaires

En 2019 paraissait la deuxième édition des *Bryophytes rares du Québec*. Ce document présente une synthèse de la situation des mousses, hépatiques et anthocérotes rares du Québec, en vue de la mise à jour de la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Chaque espèce est présentée sur une page comprenant des photos et une carte de répartition. Le document propose aussi un portrait général de la répartition des bryophytes rares, de leurs préférences écologiques et de leur degré de protection au Québec. Une version électronique de cet ouvrage est disponible ici : [Les bryophytes rares du Québec](#).



Le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec

Les données sur les espèces fauniques et floristiques sont colligées au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). Ce groupe de travail recueille les informations de diverses sources, les analyse, diffuse celles qui sont les plus pertinentes pour la conservation de la biodiversité et fournit une expertise scientifique.

Les données publiques sont partagées depuis le début mars 2022 sur la [carte interactive](#) des occurrences d'espèces en situation précaire. Celle-ci permet de visualiser les territoires occupés par ces dernières et de produire des rapports, en remplacement de ceux que le gouvernement fournissait auparavant par courriel, sur demande. Certaines occurrences sensibles à la diffusion sont généralisées, c'est-à-dire que leurs limites sont modifiées (agrandies) dans le but d'éviter des répercussions négatives sur ces espèces et leurs habitats. Lorsque cela est nécessaire, des précisions peuvent être demandées si une occurrence généralisée recoupe le site d'un projet, via la page Web [Données sur les espèces en situation précaire](#) à la section Faire une demande d'information. Les informations obtenues par une demande faite à un répondant du CDPNQ sont protégées par une licence d'utilisation. En aucun cas, ces informations ne peuvent être utilisées à d'autres fins que celles pour lesquelles elles ont été obtenues, ne peuvent être partagées à un tiers et ne peuvent être diffusées publiquement.

Les données du CDPNQ sont maintenues à jour grâce à des relevés sur le terrain. En faisant part de vos observations, y compris celles de populations déjà connues, vous participez à améliorer les connaissances sur la biodiversité québécoise et à favoriser une gestion plus efficiente des mesures de conservation au Québec. Ces données sont importantes et permettent d'obtenir le portrait le plus représentatif et récent possible de la biodiversité, nécessaire aux divers projets.

Pour en savoir plus sur les données sur les espèces en situation précaire, consultez :

- la section « À propos », le [guide de l'utilisateur](#) et le glossaire de la carte interactive;
- la [liste des espèces suivies par le CDPNQ](#);
- la [liste des espèces sensibles dont la forme des occurrences est généralisée](#);
- la section sur la méthodologie.

Les étapes préalables à la réalisation de l'inventaire

Afin de faciliter la conception d'un projet responsable et acceptable sur les plans social et environnemental, il est préférable de tenir compte, avant même la conception de ce dernier, des caractéristiques du milieu dans lequel il s'inscrit. Cette façon de procéder facilite habituellement l'obtention des permis et autorisations nécessaires. La vérification préalable de la présence d'espèces en situation précaire et de milieux importants pour la préservation de la biodiversité et de ses fonctions écologiques est un élément à

considérer rapidement pour éviter tous délais ou investissements supplémentaires. Pour les espèces en situation précaire, il est recommandé de procéder de la façon suivante :

- 1) Obtenir et examiner les études écologiques, les cartes et les couches d'information géospatiales disponibles pour la zone d'étude afin de documenter les caractéristiques des milieux dans lesquels s'inscrit le projet. Cela comprend le cadre écologique de référence, les cartes topographiques, les cartes écoforestières les écosystèmes forestiers exceptionnels, les refuges biologiques, les types de milieux rares (Atlas des milieux naturels d'intérêt pour la conservation), les milieux humides potentiels, la géobase du réseau hydrographique du Québec (GRHQ), les cartes de sols et de dépôts de surface, les cartes des territoires protégés (ex. : aires protégées, habitats désignés, plans régionaux des milieux humides, schémas d'aménagement et de développement ou cartes présentant d'autres mesures efficaces de conservation), etc. Cette consultation préalable permet de qualifier l'importance des habitats et d'identifier les mesures de protection existantes dans la zone d'étude et à proximité.
- 2) Faire une recherche des informations connues sur les espèces floristiques en situation précaire en consultant la carte interactive des occurrences d'espèces en situation précaire du **CDPNQ** pour la zone à l'étude.
- 3) En plus des espèces floristiques en situation précaire confirmées dans la zone d'étude à la suite de la consultation de la carte interactive, identifier les espèces en situation précaire potentielles en fonction des habitats présents. À cet effet, l'outil [Potentiel](#), disponible sur le site Web du Ministère, permet de dresser une liste d'espèces en situation précaire potentiellement présentes selon la ou les régions administratives concernées et de connaître les habitats associés à chacune d'elles. Pour vous aider à identifier les espèces ayant le plus grand potentiel de présence sur le site d'un projet, la carte interactive des occurrences d'espèces en situation précaire peut aussi être utilisée pour produire une liste d'espèces connues dans une zone tampon autour de la zone d'étude.
- 4) Vérifier dans la zone d'étude la présence d'habitats favorables aux espèces floristiques en situation précaire potentiellement présentes ayant été identifiées à l'étape 3.
- 5) Identifier et délimiter dans la zone d'étude les habitats qui sont à prioriser pour les inventaires, c'est-à-dire les habitats avec présence d'espèces confirmées au CDPNQ (étape 2) et les habitats pour lesquels un potentiel de présence d'espèces a été identifié (étape 4).
- 6) Documenter les espèces en situation précaire recherchées, par exemple : les traits distinctifs de l'espèce, les caractéristiques de son habitat ou de son microhabitat, les espèces compagnes, la phénologie, la période optimale pour son identification, etc.
- 7) Planifier et effectuer un inventaire floristique en réalisant une ou plusieurs visites aux moments propices pour identifier les espèces visées. Il faut couvrir les habitats ciblés en totalité en effectuant, par exemple, des transects parallèles suffisamment rapprochés pour documenter toutes les populations présentes ou confirmer l'absence de certaines espèces.
Documenter les habitats, les populations d'espèces floristiques en situation précaire (nombre d'individus, clones ou superficie couverte selon ce qui est le plus adapté à l'espèce, diamètre à hauteur de poitrine [DHP] pour les arbres, nombre de semis, gaulis et adultes, et coordonnées GPS des individus d'arbres), etc. Remplir une fiche par station et prendre des photos de l'habitat et de l'espèce (modèle de formulaire terrain disponible ici).

Au besoin, prélever un spécimen d'herbier* et faire confirmer l'identification de l'espèce par des experts.

* Lors de l'inventaire d'espèces en situation précaire, la photographie devrait être privilégiée pour l'identification des espèces, à moins que l'examen au microscope binoculaire et/ou la mesure très précise de certaines parties de la plante soient nécessaires. La récolte de spécimens ne devrait être faite que lorsqu'elle ne met pas en péril la population de l'espèce répertoriée et si elle respecte la réglementation en vigueur. Enfin, les spécimens récoltés devraient être déposés dans un herbier reconnu pour référence ultérieure et amélioration des connaissances sur ces espèces. Prendre note qu'une autorisation en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (LEMV) doit être obtenue avant de prélever des spécimens d'espèces désignées menacées ou vulnérables.

L'inventaire des espèces floristiques en situation précaire

Une approche particulière

L'approche à privilégier lors de l'inventaire d'espèces floristiques en situation précaire diffère de celle employée pour la caractérisation de la végétation. Le plus souvent, dans ce dernier cas, on effectue un relevé floristique et écologique dans des parcelles-échantillons jugées représentatives du milieu. Ce type d'inventaire peut être effectué simultanément à l'inventaire des plantes en situation précaire ou en guise de « reconnaissance » afin de décrire plus précisément les habitats présents ou, le cas échéant, infirmer le potentiel d'habitat préalablement identifié.

Règle générale, avec les plantes menacées ou vulnérables, la rareté intrinsèque demande de bien cerner l'habitat à explorer et, s'il y a lieu, le microhabitat (ex. : dépression ou ouverture dans une érablière), et de couvrir les superficies concernées entièrement (balayage), autant que possible.

La période propice à l'observation et la phénologie

La phénologie est l'étude de l'apparition des événements périodiques (ex. : annuels) dans le monde vivant. Chez les plantes, il peut s'agir, entre autres, de la période de feuillaison, de floraison ou de fructification. La connaissance de la phénologie d'une espèce floristique permet de préciser les périodes optimales de floraison et de fructification et d'établir, par conséquent, les moments où il est le plus facile de les repérer et de les identifier. Cette information peut être utilisée pour juger de la validité d'inventaires déjà réalisés ou pour établir les périodes auxquelles ceux-ci devraient être effectués.

Par exemple, le calypso d'Amérique, une orchidée, ne peut pratiquement être observé que s'il est en fleur, c'est-à-dire principalement à la fin mai et au début de juin dans le sud du Québec. Par conséquent, un inventaire floristique réalisé dans une cédrière à la fin du mois d'août serait jugé non valide, compte tenu de l'impossibilité de repérer cette espèce au cours de cette période. Dans une érablière, deux inventaires doivent être effectués, l'un au printemps et l'autre à la fin de l'été, afin de couvrir toute la diversité des espèces qui peuvent être présentes. Certaines espèces, comme la claytonie de Virginie, émergent en effet très tôt au printemps, mais perdent leur feuillage au début de l'été, ce qui les rend alors pratiquement impossibles à détecter. Par contre, d'autres espèces, à l'exemple des carex ou des graminées, ne peuvent être identifiées avec certitude qu'au milieu ou à la fin de l'été, au moment où leurs fruits sont matures. Dans certains cas exceptionnels, à l'exemple des alvars en Outaouais, trois inventaires pourraient même être requis en raison de la fructification tardive de certaines espèces de graminées comme les sporoboles.

Une couverture exhaustive de l'habitat potentiel (inventaire ciblé)

La dissémination et la présence parfois aléatoire des plantes en situation précaire, ou encore un microhabitat localisé, font en sorte qu'un inventaire partiel (échantillonnage) peut amener à conclure, à tort, à l'absence de l'élément visé. Inversement, un habitat présumé peut se révéler impropre à la présence d'une espèce donnée, en raison de certaines caractéristiques constatées sur le terrain (composition, dégradation, etc.), ce qui pourrait justifier de ne pas poursuivre plus avant l'inventaire, réduisant ainsi l'effort à consacrer. L'expertise de la personne chargée de l'inventaire s'avère donc très importante pour porter un tel jugement, et pour orienter la recherche et le parcours des zones les plus propices, surtout si la superficie à explorer est vaste. Notons que dans le cas de grandes superficies à couvrir, un balayage plus systématique par bandes parallèles (battue) peut être approprié, surtout si plusieurs personnes participent à la recherche.

Une expertise nécessaire

L'inventaire floristique doit être réalisé par un spécialiste de la botanique ou de l'écologie végétale. Ce dernier doit, notamment, bien connaître la flore québécoise et avoir de l'expérience dans les inventaires floristiques, plus particulièrement dans l'identification sur le terrain des espèces floristiques en situation précaire (du moins, pour celles recherchées).

Les qualifications recherchées sont notamment les suivantes :

- Formation en taxonomie des plantes et en terminologie botanique;
- Formation en biologie et/ou en écologie végétale;
- Connaissance de la flore locale et des plantes en situation précaire potentielles dans la zone d'étude;
- Expérience dans l'identification des espèces floristiques sur le terrain.

Ces qualifications additionnelles sont recommandées :

- Connaissance des lois et règlements pertinents;
- Expérience avec l'utilisation d'un GPS et de cartes;
- Expérience avec les outils géomatiques;
- Compétence en collecte de données.

Les données à consigner et les précautions à prendre en cas de diffusion

Lorsqu'une espèce recherchée a été repérée, il est important de noter un certain nombre de renseignements pertinents. Parmi les informations à colliger, il y a le résultat du potentiel de présence, les données sur la végétation (physionomie, recouvrement par strate et par espèce), le milieu (substrat, drainage, position, pente, exposition, géologie, géomorphologie) et celles relatives à l'espèce visée (nombre d'individus, densité, aire d'occupation, espèces compagnes, menaces¹). Des photos de l'habitat, du microhabitat (s'il y a lieu), du contexte périphérique et de l'espèce visée (dans son habitat et vue rapprochée de ses caractéristiques distinctives) compléteront avantageusement le tout. Un modèle de fiche terrain pour la prise de données est disponible ici.

¹ Afin d'harmoniser l'information disponible sur les menaces affectant la biodiversité, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP, 2021), en collaboration avec de nombreux partenaires, a élaboré une classification standardisée. Il est fortement recommandé de documenter les menaces à partir de cette classification : <https://mffp.gouv.qc.ca/nos-publications/classification-biodiversite-menaces/>.

Certaines informations sur les espèces en situation précaire, dont leur localisation précise, sont sensibles et doivent être traitées avec prudence. Les [espèces floristiques identifiées comme sensibles à la diffusion](#) sont celles qui nécessitent les plus grandes précautions.

Il est donc recommandé de ne pas diffuser publiquement et de ne pas partager ces informations. Lors de la rédaction d'une étude de caractérisation écologique ou d'un rapport d'inventaire floristique, elles devraient se trouver en annexe tel qu'il est suggéré dans l'encadré ci-dessous.

EXEMPLE : Principaux éléments d'un rapport d'inventaire floristique

INTRODUCTION

- Mise en contexte (objectif) et localisation du projet
- Description générale du contexte écologique du site
- Cartes : localisation du projet; cartographie des habitats

MÉTHODOLOGIE

- Recherches préparatoires (cartographie des habitats présents sur le site du projet; consultation du CDPNQ, liste d'espèces potentiellement présentes, etc.)
- Nom et expertise des professionnels
- Identification et description sommaire des habitats potentiels et des espèces visées
- Description de la méthode d'inventaire utilisée et de l'effort consenti (nombre de jours, aires d'inventaire, etc.)
- Date(s) d'inventaire
- Plan identifiant les différents types de végétation, les habitats potentiels des espèces visées, les occurrences du CDPNQ et les tracés et parcelles des relevés projetés

RÉSULTATS

- Description des habitats, des communautés végétales identifiés et de leur intérêt pour la conservation (mettre l'accent sur les habitats d'espèces en situation précaire)
- Liste des espèces en situation précaire retrouvées sur le site
- Description générale des occurrences (habitat, nombre d'individus recensés, superficie occupée, phénologie, reproduction observée, menaces, indications complémentaires pour faciliter le repérage des occurrences, photos, etc.). Pour les espèces d'arbres, on doit préciser le stade de croissance : semis, gaulis, arbre.
- Références scientifiques, documents, couches géomatiques, sites Web, herbiers visités et personnes consultées
- Données géospatiales pertinentes

SIGNATURE DU PROFESSIONNEL

ANNEXES

- Cartes : aire et trajet d'inventaire; localisation détaillée des occurrences et des colonies observées
- Rapports sur les occurrences d'espèces en situation précaire (obtenus par la consultation de la carte des occurrences d'espèces en situation précaire ou à la suite d'une demande faite à un répondant du CDPNQ)
- Données géospatiales pertinentes
- Photos
- Formulaire de terrain remplis (avec les coordonnées GPS des colonies et le numéro d'occurrence associé lorsque pertinent)
- Tableau pour le signalement des espèces rempli : [Données sur les espèces en situation précaire](#)

Signaler une espèce en situation précaire au CDPNQ

Les données du CDPNQ sont maintenues à jour grâce à des relevés réalisés sur le terrain, notamment par les ministères provinciaux et fédéraux, les municipalités et divers partenaires comme des organismes de conservation, mais également grâce à la contribution des citoyens.

Ces données sont importantes. Elles permettent notamment :

- D'évaluer les priorités de conservation afin de faire des recommandations de désignation en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables ou d'appliquer des mesures de protection pour les espèces en situation précaire;
- D'élaborer ou analyser des projets de conservation et d'aménagement du territoire réalisés par des municipalités, des promoteurs ou les divers acteurs dans le domaine de la conservation;
- De documenter ou analyser les demandes d'autorisation ministérielle et les études d'impact sur l'environnement;
- De réviser et adapter les lois et règlements;
- D'assurer une planification durable de l'aménagement et du développement du territoire québécois, que ce soit sur les plans forestier, agricole, municipal ou autre.

Pour participer à améliorer les connaissances sur la biodiversité, il est donc fortement conseillé de transmettre vos observations d'espèces en situation précaire en téléchargeant le [formulaire d'observation de la flore](#). Pour soumettre un grand nombre d'observations à la fois, il est possible de contacter le CDPNQ à l'adresse courriel cdpnq@environnement.gouv.qc.ca afin d'établir la meilleure façon de procéder.



**Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs**

Québec 